

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer *Tetraogallus tibetanus* (tétraogalle du Tibet) de l'Annexe I à l'Annexe II conformément aux dispositions de la Résolution Conf. 9.24 (Rev CoP15) Annexe 4, mesures de précaution A1 et A2a/b.

Tetraogallus tibetanus a été inscrit à l'Annexe II de la CITES le 1^{er} juillet 1975 comme faisant partie d'un groupe de l'espèce des Galliformes. Il est présent dans l'extrême est du Tadjikistan, dans l'extrême nord de l'Inde, au Népal, au sud-ouest de la Chine, au Bhoutan et dans l'extrême nord du Myanmar.

L'espèce ne remplit pas les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I énoncés dans la Résolution Conf. 9.24 (Rev CoP15) Annexe 1. La taille de la population de ce gibier à plumes d'Asie centrale n'a pas été estimée, mais l'étendue de son aire de répartition suggère qu'il existe plusieurs centaines de milliers d'individus (Madge & McGowan 2002), l'espèce ne remplit donc pas le critère A. L'aire de répartition de l'espèce est très vaste (1 070 000 km²) (BirdLife International 2012), celle-ci ne remplit donc pas le critère B. La tendance de la population de l'espèce n'est pas connue mais est jugée stable en l'absence de tout déclin ou menace substantielle connue (BirdLife International 2012), celle-ci ne remplit donc pas le critère C. *Tetraogallus tibetanus* est classé par l'UICN comme 'préoccupation mineure' au plan mondial (Birdlife International).

Conformément aux mesures de précaution figurant à l'Annexe 4 de la Résolution Conf. 9.24 (Rev CoP15) relatives au transfert d'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II, *Tetraogallus caspius* n'est pas l'objet d'une demande connue de commerce international, et son transfert à l'Annexe II ne devrait pas stimuler le commerce ou poser des problèmes de lutte contre la fraude pour toute autre espèce inscrite à l'Annexe I. Comme prévu, aucun commerce licite de l'espèce n'a été constaté depuis son inscription à l'Annexe I en 1975, et le commerce illicite ne pose pas de problème significatif connu. Le transfert de l'espèce à l'Annexe II, accompagné d'un suivi des impacts du commerce pendant au moins deux intervalles entre les sessions de la Conférence des Parties, permettra d'évaluer tout commerce international que son déclassement pourrait stimuler.

B. Auteur de la proposition

La Suisse*, en tant que gouvernement dépositaire, à la demande du Comité pour les animaux (proposition préparée par la Nouvelle Zélande).

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe : Aves

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- 1.2 Ordre: Galliformes
- 1.3 Famille: Phasianidae
- 1.4 Espèce *Tetraogallus tibetanus*
- 1.5 Synonymes scientifiques: aucun
- 1.6 Noms communs:
- | | |
|-----------|---|
| français: | Tétraogalle du Tibet
Perdrix des neiges du Tibet
Tétras des neiges du Tibet |
| anglais: | Tibetan snowcock |
| espagnol: | Perdigallo Tibetano
Gallo lira del Tibet
Gallo salvaje del Tibet
Perdiz real del Tibet |
- 1.7 Numéros de code : A-214.003.054.006

2. Vue d'ensemble

Tetraogallus tibetanus est présent dans les montagnes de l'extrême est du Tadjikistan, de l'extrême nord de l'Inde, au Népal, du sud-ouest de la Chine, du Bhoutan et de l'extrême nord de Myanmar. Il a été inscrit à l'Annexe II de la CITES le 1^{er} juillet 1975 comme faisant partie d'un groupe d'espèces de Galliformes. L'espèce est classée comme 'préoccupation mineure' sur la Liste rouge de l'UICN (BirdLife International 2012)

L'examen périodique des annexes, tel qu'actuellement convenu par les Parties, vise à examiner les espèces déjà inscrites aux annexes afin de déterminer si leur inscription est encore appropriée, en s'appuyant sur les informations actuelles en matière de biologie et de commerce et sur les dispositions de la résolution Conf. 9,24 (Rev. CoP12) relatives aux critères d'amendement des Annexes I et II [voir: AC20 Doc. 10 (Rev. 1)]. A la 22^{ème} session du Comité pour les animaux (Lima 2006), *Tetraogallus tibetanus* a fait partie des 18 espèces de Galliformes sélectionnées pour être examinées entre la CdP 13 et la CdP15.

A l'AC25 (Genève 2011), un groupe de travail intersessions sur l'examen périodique a été créé en vue de contribuer à l'examen des 16 espèces de Galliformes restantes dans le cadre du processus d'examen périodique. Les Etats-Unis ont sollicité l'aide de la World Pheasant Association pour cet examen. Des données sur les espèces ont été réunies en se fondant sur les informations facilement accessibles figurant dans les évaluations des espèces réalisées par BirdLife International pour les Listes rouges de données de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et la base de données sur le commerce du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC). Ces informations ont ensuite été transmises aux membres de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN / du GROUPE DE SPECIALISTES DES GALLIFORMES de la *World Pheasant Association*, qui a des connaissances particulières sur ces espèces.

Le rapport final concernant ces espèces figure dans une annexe de l'AC26 Doc 13.3.1. A l'AC26 (Genève 2012), le Comité pour les animaux a étudié les informations fournies et recommandé que *Tetraogallus tibetanus* soit transféré de l'Annexe I à l'Annexe II (voir AC36 WG1 Doc 2).

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Aire de répartition

Le tétraogalle du Tibet est largement présent dans les régions de haute montagne d'Asie centrale, depuis l'extrême est du Tadjikistan jusqu'au Jammu et au Cachemire dans l'extrême nord de l'Inde, au Népal, au sud-ouest de la Chine, au Bhoutan et à l'extrême nord du Myanmar.

3.2 Habitat

Pâturages alpins en altitude et coteaux herbeux ou rocheux jusqu'à la limite des neiges (5000-6000 m.) mais se retirant vers des zones herbeuses et rocheuses moins élevées (1300-4000 m.) durant l'hiver. Evite les habitats en forêt et en lisière de forêt, même en hiver (Madge & McGowan 2002).

3.3 Caractéristiques biologiques

Les individus nichent dans un creux du sol à l'abri d'un buisson ou d'un rocher, et les femelles pondent de 4 à 7 œufs qu'elles couvent seules. Leur régime est constitué de baies, graines, pousses, racines et petits invertébrés. Ils forment des compagnies comptant jusqu'à 50 individus en dehors de la période de reproduction (Madge & McGowan 2002).

3.4 Gros gibier à plume (45-55 cm.) dont la forme ramassée rappelle la perdrix. Les mâles ont une calotte et un cou gris ; la couverture auriculaire, la gorge et la poitrine sont blanchâtres avec deux bandes grises entourant la partie supérieure de la poitrine. Les flancs et le bas-ventre, blancs, montrent des stries longitudinales noires. La queue est brun-noir. Les parties supérieures sont d'un gris sableux marqué de rayures chamois. Le croupion et les couvertures sus-caudales sont roux-grisâtres. Les femelles ressemblent aux mâles mais sont plus ternes avec moins de dessins et des mouchetures pâles-bistres. En vol, les ailes sont sombres avec du blanc uniquement sur la pointe des secondaires (Madge & McGowan 2002).

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Cette espèce joue un rôle utile dans la dispersion des graines.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Pas de données connues.

4.2 Taille de la population

Il est estimé que la taille de la population se situe entre 100 000 à 499 999 individus matures.

4.3 Structure de la population

Il se reproduit en couple entre avril et juin mais forme des compagnies comptant jusqu'à 50 individus en dehors de la période de reproduction. Des références plus anciennes font état de rassemblements massifs occasionnels de milliers d'oiseaux, à l'automne (Madge & McGowan).

4.4 Tendances de la population

La population est actuellement jugée stable (BirdLife International 2012)

4.5 Tendances géographiques

Pas de données connues.

5. Menaces

Il n'existe pas de menace connue, hormis la chasse de subsistance et l'utilisation comme animal de compagnie. Le changement climatique pourrait constituer une menace pour cette espèce. A mesure que se poursuit le réchauffement de la planète, les moraines glaciaires qu'elle habite à des altitudes élevées devraient être plus affectées que les autres types d'habitat (Baral in litt., 2012).

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Certains oiseaux sont capturés pour la subsistance humaine ou élevé comme animaux de compagnie au plan national.

6.2 Commerce licite

Aucun commerce licite de cette espèce n'a été enregistré depuis qu'elle a été inscrite à l'Annexe I en 1975 (Tableaux 1a et 1b). Notons que le commerce licite n'est pas autorisé pour les espèces de

l'Annexe I, de sorte que l'absence de commerce existant ne signifie pas nécessairement une absence de demande future pour le commerce international.

Tableau 1a: <i>Tetraogallus tibetanus</i>		
Commerce CITES enregistré (sources = toutes) durant les périodes 1975-1999 et 2000-2010 (tous termes et unités confondus).		
Terme	Total 1975-1999	Total 2000-2010
Total spécimens vivants	1	0
Source: Base de données du PNUE-WCMC sur le commerce CITES. Consultée le 5 janvier 2011. Exportations/ Importations brutes. Dans la plupart des cas, les unités correspondent au nombre de spécimens.		

Tableau 1b: <i>Tetraogallus tibetanus</i>		
Commerce CITES enregistré (source = sauvage [W]) durant la période 1975-1999 et 2000-2010 (tous termes et unités confondus).		
Terme	Total 1975-1999	Total 2000-2010
(aucun commerce)	0	0
Source: Base de données du PNUE-WCMC sur le commerce CITES. Consultée le 5 janvier 2011. Exportations/ Importations brutes. Dans la plupart des cas, les unités correspondent au nombre de spécimens.		

6.3 Parties et produits commercialisés

Aucun commerce de parties ou produits dérivés n'a été enregistré.

6.4 Commerce illicite

Les informations ne sont pas faciles à obtenir, mais le commerce illicite n'est pas jugé significatif.

6.5 Impact sur espèces ressemblantes

Males et femelles ressemblent au *Tetraogallus himalayensis* et au *T. altaicus*, mais sont plus petits, ont des flancs blancs proéminents avec des bandes noires longitudinales, et n'ont pas de blanc sur les primaires. Ces espèces semblables sont classées comme 'préoccupation mineure' par l'UICN (BirdLife International 2012) et ne sont pas inscrites aux Annexes de la CITES.

Le tétraogalle de Perse, *Tetraogallus caspius*, seul autre tétraogalle inscrit à l'Annexe I de la CITES, est clairement identifié par les caractéristiques de son plumage, en particulier sa poitrine et ses flancs de teinte sombre, et les grandes zones blanches sur ses primaires.

6.6 Effets réels ou potentiels du commerce

Pas de données connues.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

En Inde, l'espèce est protégée en vertu du Tableau I de la loi de 1972 sur la protection des espèces sauvages.

7.2 Au plan international

Cette espèce est inscrite à l'Annexe I de la CITES et à l'Annexe A de l'UE.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Pas de données connues.

8.2 Surveillance continue de la population

Pas de données connues.

8.3. Mesures de contrôle

Pas de données connues.

8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Aucun élevage en captivité de cette espèce en Europe n'est enregistré dans la base de données de la WPA (31 juillet 2012), et l'ISIS (31 juillet 2012) ne fait état d'aucun individu captif dans ses institutions ; toutefois, les deux bases de données dépendent de déclarations volontaires.

8.5 Conservation de l'habitat

L'espèce est présente dans deux aires de conservation et quatre parcs nationaux au Népal, ainsi que dans deux aires importantes de conservation des oiseaux au Tadjikistan.

9. Information sur les espèces semblables

D'autres espèces de *Tetraogallus* sont semblables mais faciles à distinguer tenues en main (pour plus de détails, voir section 6.5 et Madge & McGowan (2002)).

10. Consultations

Cette proposition se fonde sur un rapide examen conduit par la *World Pheasant Association* sur 16 espèces de Galliformes. Le rapport a été distribué aux membres de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN/ du Groupe de spécialistes des Galliformes de la *World Pheasant Association* qui a des connaissances particulières sur ces espèces, avant d'être examiné par un groupe de travail à la 26^{ème} session du Comité pour les animaux à Genève (mars 2012). La proposition a été envoyée le 17 août 2012 aux autorités scientifiques et aux organes de gestion du Tadjikistan, d'Inde, du Népal, du Bhoutan, du Myanmar et de Chine. Le Myanmar n'a formulé aucun commentaire sur le fond de la proposition, et n'a pas été en mesure de fournir des informations sur l'espèce au Myanmar du fait de l'absence d'études scientifiques et systématiques. La Chine a appuyé la proposition de transfert de *Tetraogallus tibetanus* de l'Annexe I à l'Annexe II parce que l'espèce est largement disséminée en Chine, que la population est importante et stable, et que la demande de consommation est faible et a peu d'impact sur la population.

11. Remarques supplémentaires

12. Références

BirdLife International (2012) Species factsheet: *Tetraogallus tibetanus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 31 July 2012.

CITES trade statistics derived from the CITES Trade Database (see: www.unep-wcmc.org/citestrade), UNEP (United Nations Environment Programme) World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK.

ISIS (2012) International Species Information System species holdings. Downloaded from <https://www.isis.org/Pages/findanimals.aspx> on 31 July 2012.

Madge, S.; McGowan P. 2002. *Pheasants, partridges and grouse: A guide to the pheasants, partridges, quails, grouse, guineafowl, buttonquails and sandgrouse of the world*. Princeton University Press, Princeton.

The World Pheasant Association European census database. 2012. Available online at <http://www.wpa-europe.ch.vu/> accessed 31 July 2012.